



numéro

CM\_241210\_05

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	22
présents	16
exprimés	18
vote	
pour	18
contre	0
abstention	0

### Présents :

Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES, M. Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES,

### Procurations :

Franck ALEXIS à Aurélien DALOZ  
Mélanie ALCAIDE à Nathalie ARTIGNAN

### Absents :

Anne-Marie ANTERRIEU, Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Pierre TROUCHE

**Objet :** Validation du projet de constructions d'équipements sportifs à l'intérieur de l'école publique communale

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les catégories d'opérations prioritaires possibles par le « Plan 5000 équipements – Génération 2024 » de l'état, en particulier l'axe 2 (cours d'écoles actives et sportives).

**CONSIDERANT** que le projet précédent ne pouvait pas bénéficier des aides de l'état en 2024 et qu'il est nécessaire de le redimensionner pour solliciter à nouveau des aides en 2025,

**CONSIDERANT** que ce projet continue de s'inscrire dans les enjeux financiers et d'investissement de la commune,

**CONSIDERANT** que ce projet a pour objectif de favoriser l'accès aux activités physiques pour tous, tout au long de l'année, dans les cours d'écoles,

**CONSIDERANT** qu'afin de consolider le financement de ce nouveau projet, dans la perspective de sa mise en œuvre début 2025, il est proposé de solliciter des aides auprès de l'Etat et de Sète Agglopol Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération.

Monsieur le Maire propose donc de mettre à jour le plan de financement de l'opération, selon la clé de répartition ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241210-2024-DELIB-96-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024

DEPENSES		RECETTES	
Lot 1 : matériel	8 800,00 € HT	- Participation « Plan 5000 équipements » 32%	5 000,00 € HT
Lot 2 : pose	5 900,00 € HT		
Lot 3 : transport	766,00 € HT	- FC SAM 32%	5 000,00 € HT
		- Autofinancement 36%	5 466,00 € HT
<b>TOTAL HT</b>	<b>15 466,00 € HT</b>		<b>15 466,00 € HT</b>

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la mise en œuvre des travaux de construction d'équipements sportifs à l'intérieur des cours d'école, ainsi que la mise à jour du plan de financement correspondant, tel que présenté ci-dessus,
- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Etat et de Sète Agglopolé Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération,
- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20241210-2024-DELIB-96-DE  
Date de réception préfecture : 12/12/2024